

Grades accessibles par voie de promotion interne au titre de l'année 2026

		Nombre de possibilités de nomination
A	Attaché	14
	Attaché de conservation du patrimoine	1
	Conservateur de bibliothèque	1
	Ingénieur	3
	Professeur d'enseignement artistique	1
B	Animateur	2
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1*
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	1*
	Educateur des APS	8
	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	3*
	Rédacteur (secrétaire général de mairie)	Sans quota
	Rédacteur	12
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6*
	Technicien	6
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3*	
C	Agent de maîtrise	Sans quota**

* Par application du quota d'1/3 des nominations réservées aux agents ayant réussi l'examen professionnel du grade pour lequel ils sont proposés

(cf. Arrêté LDG PI ARR-2023-02 / art. 2)

** Sans quota pour la nomination suite à ancienneté. 1 nomination suite à examen professionnel pour 2 nominations suite à ancienneté

(art.6 – Décret 88-547 du 06/05/1988)